



AVIS DE PUBLICATION
AUX ASSOCIATIONS ET MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

OBJET : APPEL A CANDIDATURES - DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de PETIT-COURONNE.

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS comprend, outre son Président, des membres nommés par le Maire.

Ces membres doivent notamment comprendre :

- Un représentant des associations familiales (présenté par l'UDAF) ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées ;
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Quatre représentants de la société civile, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social au sein de la Commune.

À ce titre, nous vous invitons, si votre association intervient dans l'un de ces domaines sur le territoire communal, à nous faire parvenir une proposition de candidature.

Votre dossier devra comporter :

- Un courrier de candidature signé par le représentant légal de l'association ;
- Une présentation succincte de l'association (statuts, objet, activités locales) ;
- Les coordonnées complètes de la personne proposée pour siéger au Conseil d'Administration.

Pour être recevables, les candidatures proposées doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, de lutte contre toutes les formes de discrimination, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le Département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS.

Les candidatures proposées par les associations concernées devront nous parvenir **au plus tard le 17 avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remis à l'accueil de la Mairie contre accusé de réception.

Fait à Petit Couronne le 3 avril 2026.

Le Maire,

Xavier FAURRE

Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité
160 rue du Général Leclerc
76650 PETIT COURONNE
Tél 02.32.11.64.70 / Fax 02.35.67.75.68